

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Suffrages Exprimés : 11
POUR : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Présents : Mmes BOQUILLON Lucienne- GABERT Marie-Line- LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia-SUSCET Marjorie
Mrs COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -IMBARD Jérémy - BAJARD Dimitri - VELLAS Sylvain
Secrétaire de Séance : Mme Lucienne BOQUILLON
Date de la convocation : 26/03/2026

2026-020

Délégué Correspondant Défense

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que vu le renouvellement des équipes municipales, il y a lieu de désigner au sein du Conseil Municipal un élu en charge des relations entre la commune et le Ministère de la Défense pour la durée du mandat.

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la circulaire du Ministre de la Défense en date du 26/10/2001

Considérant que la désignation doit avoir lieu à scrutin secret sauf si l'assemblée décide à l'unanimité du contraire (Article L2121-21 du CGCT)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- De préciser que l'élection des membres se fait à main levée conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, sans recours obligatoire au scrutin secret
- Désigne M. le Maire Serge MAOUI en qualité de « correspondant défense » dont le rôle sera essentiel dans la sensibilisation des administrés aux questions de défense.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Serge MAOUI

